

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 389

10 février 2016

SOMMAIRE

Advisory Key	18636	Kallima S.A.	18632
Agape SA	18629	Karolux S.A.	18633
Aquilar Consulting GmbH	18671	Kizoku Investments S.à r.l.	18653
Aquis S.A.	18629	Klima Becker S.A.	18633
Carmatel SPF S.A.	18627	L.M.B.V. S.à.r.l.	18633
Causerman Investissements S.A.	18627	L'Oro Nero S.à r.l.	18633
CBA World	18627	LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l.	18648
CCP Holding S.à r.l.	18627	Miami Lux S.à r.l.	18668
Celula Loft Living S.à r.l.	18626	Qundis Luxembourg S.à r.l.	18628
Central European Capital S.à r.l.	18626	Radium Investment S.à r.l.	18628
CGFM S.à r.l.	18626	Roned Holding S.A.	18629
Chapiteaux Thill S.A.	18626	Saim S.A.	18671
Cirio Finance Luxembourg S.A.	18626	Scozia Joint Venture S.à.r.l.	18629
COF II (ST) (Lux) Holdings Sàrl	18634	Simulation Technologies S.à r.l.	18672
Delphi Engineering Sales G.m.b.H.	18668	StatPro International S.à r.l.	18653
Delta Perspectives	18628	Sugarfree Investments S.A.	18631
Deluxe Café Holdings S.A.	18636	Systema International S.à r.l.	18630
Digital Services XXXVI S.à.r.l.	18642	Top Senses S.à r.l. SCS	18630
Eastman Chemical Luxembourg Finance S.à r.l.	18656	Trans Participation S.A.	18668
Ecolab Lux & Co Holdings S.C.A.	18627	Verizon Business Security Solutions Luxem- bourg	18630
Eurolux Fermetures SA	18628	Wari Luxembourg S.A.	18631
Expresso SVP	18651	Weinberg Real Estate Holding #2 S.à r.l.	18631
Flagssen Invest S.A.	18645	Winsway Coking Coal Holdings	18631
Jama Patrimoine S.A. SPF	18633	Yellow House S.A.	18632
JobToday S.A.	18638	Zen Immo SCI	18632
Jonzac Participations S.A.	18632		

Chapiteaux Thill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 51.209.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207748/9.

(150234152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

CGFM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 28, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.703.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015207747/10.

(150233861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Cirio Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 75.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207751/10.

(150234335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Central European Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 98.893.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015207744/11.

(150234455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Celula Loft Living S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4965 Clemency, 18, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 66.685.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2015207743/14.

(150234373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

CCP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 166.445.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207739/9.

(150234451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Causerman Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 52.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015207735/10.

(150233605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

CBA World, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 166.046.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015207736/10.

(150234632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Carmatel SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 85.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARMATEL SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015207729/12.

(150234616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Ecolab Lux & Co Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.268.

Les comptes consolidés au 30 novembre 2014 établis par Ecolab Inc, société mère ultime de Ecolab Lux & Co Holdings S.C.A., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015207811/13.

(150234650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Eurolux Fermetures SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5495 Wintrange, 36, Brekelter.

R.C.S. Luxembourg B 172.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015206549/9.

(150232911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Delta Perspectives, Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 11, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 106.398.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015206496/11.

(150232478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Qundis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.001.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.732.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 1^{er} Décembre 2015, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de Deloitte Audit S.à r.l., avec siège social au 260, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 juin 2016 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015194529/15.

(150217641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Radium Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.205.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 30 novembre 2015, que l'associé unique de la Société, BRE/ Europe 8NQ S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Meitnerium Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B199.269;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Meitnerium Investment S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015194536/19.

(150217741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Aquis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 163.922.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207549/9.
(150234822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Agape SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 83.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.
Référence de publication: 2015207538/11.
(150233501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Scozia Joint Venture S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 195.252.

Par résolutions signées en date du 27 novembre 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 8 octobre 2015;
2. Nomination de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 8 octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.
Référence de publication: 2015194563/15.

(150218376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Roned Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 84.955.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue à Munsbach le 2 décembre 2015

Ont assisté à la réunion: Monsieur Jacobus van der Waal
Monsieur Joannes de Moor
Madame Jocelyne Reding

Il en résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui est tenu à Luxembourg en date du 2 décembre 2015, d'accepter le mandat suivant:

Administrateur:

Monsieur Claude Kettel, 5 Route de Mondorf, L-5370 Aspelt (L)

Administrateur-délégué:

Monsieur Claude Kettel, 5 Route de Mondorf, L-5370 Aspelt (L)

Ce mandat prendra fin à l'Assemblée Générale en l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015194557/19.

(150218437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Top Senses S.à r.l. SCS, Société en Commandite simple.

R.C.S. Luxembourg B 159.555.

Par la présente, nous vous informons que le domicile de la société Top Tenses S.à r.l. S.C.S., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159555, qui était fixé au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg est dénoncé avec effet au 1^{er} décembre 2015. Le contrat d'administration existant entre Trustmoore Luxembourg S.A. et Top Tenses S.à r.l. S.C.S. a été résilié à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Trustmoore Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015194630/13.

(150217666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Verizon Business Security Solutions Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 4A/B, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 62.274.

EXTRAIT

Par décision du conseil d'administration de la Société en date du 15 octobre 2015, il a été décidé;

- d'approuver le renouvellement avec effet au 1^{er} avril 2015, du mandat de Monsieur Simon Mason, demeurant 20/2, Cardijnstraat, B-1980 Epegem, Belgique en tant que délégué chargé de la gestion journalière de la Société, et ce, pour une durée indéterminée; et

- d'approuver la nomination avec effet au 24 juillet 2015 de Monsieur Mark Laureys, avec résidence professionnelle au 4 A/B, rue de l'Etang, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Signatures.

Référence de publication: 2015194675/17.

(150218273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Systema International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.163.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 octobre 2015

1. L'Associé unique accepte la démission en tant que gérant de catégorie B de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, à L-2163 Luxembourg.

2. L'Associé unique nomme en remplacement du gérant démissionnaire, Lux Konzern S.à r.l., société à responsabilité limitée avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B. Son mandat se terminera lors des Résolutions de l'Associé unique approuvant les comptes 2019, qui se tiendra en l'année 2020.

3. L'Associé unique renouvelle les mandats de gérants de catégorie A de:

- Monsieur Massimo Rosati, administrateur de sociétés, demeurant 1, Via Reykjavic à Ladispoli (Rome),

- Monsieur Candido Saioni, administrateur de sociétés, demeurant 2, Piazza Bologna, Rome

Ainsi que le mandat de gérant de catégorie B de:

- Monsieur David Carelli, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Ces mandats prendront fin lors des Résolutions de l' Associé unique approuvant les comptes 2019, qui se tiendra en l'année 2020.

Luxembourg, le 30 octobre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015194625/24.

(150217672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Weinberg Real Estate Holding #2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.089.

Les statuts coordonnés au 23 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} décembre 2015.

Référence de publication: 2015194685/10.

(150217769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Wari Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.955.

Par la présente, Monsieur Christophe ANTINORI, informe avoir démissionné en date du 1^{er} décembre 2015 de son mandat d'administrateur de la société WARI LUXEMBOURG S.A., société anonyme, L-1660 Luxembourg, 30, Grand Rue, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B181955.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Référence de publication: 2015194691/12.

(150217784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Sugarfree Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.049.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 novembre 2015

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire au 3 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Référence de publication: 2015194619/15.

(150217823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Winsway Coking Coal Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.044.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 18 novembre 2015 que:

- La démission, avec effet au 18 novembre 2015, de M. Andreas Werner, gérant de type B de la Société a été acceptée;
- La personne suivante a été nommée gérant de type B de la Société, avec effet au 18 novembre 2015 et ce pour une durée indéterminée:

* Mme Cao XINYI, née le 29 novembre 1982 à Shanghai, Chine, résidant professionnellement 21/F Hutchison House, Suite 2104-2105, 10 Harcourt Rd, Hong Kong, Chine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2015194689/17.

(150217843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Kallima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 154.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KALLIMA S.A.

Référence de publication: 2015206875/10.

(150233299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Jonzac Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 77.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015206858/11.

(150233288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Zen Immo SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 9, Zone d'Activité Um Woeller.
R.C.S. Luxembourg E 4.240.

EXTRAIT

Il résulte de certificats de changement de résidence adressés par un gérant à l'ensemble des gérants de ZEN IMMO S.C.I., que:

Monsieur Johnny DO CARMO, gérant de la société, a établi sa nouvelle adresse au 26, rue Jean Mylius L-3432 DU-DELANGE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 30 novembre 2015.

Johnny DO CARMO / Daniel THILMANY

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015194713/16.

(150217661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Yellow House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8086 Bertrange, 72, Cité Am Wenkel.
R.C.S. Luxembourg B 128.501.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société YELLOW HOUSE S.A., dont le siège social est établi au 72, Cité Am Wenkel L-8086 BERTRANGE qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 30 Octobre 2015.

L'assemblée générale décide de révoquer la société FISCOGES S.à.r.l., ayant son siège social au 4, rue Kleinbettingen L-8362 Grass (RCSL B 174051) du poste de Commissaire aux Comptes.

L'assemblée générale accepte la nomination de la société MANAGEMENT & SERVICES OFFICE SARL, ayant son siège social au 36, rue Gabriel Lippmann L-1943 Luxembourg (RCSL B 106227), au poste de Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2021.

Ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 30 Octobre 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015194710/17.

(150218727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Jama Patrimoine S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 190.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015206843/9.
(150231909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

L'Oro Nero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1132 Luxembourg, 3, Place Jeanne d'Arc.
R.C.S. Luxembourg B 159.970.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015206892/10.
(150233440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

L.M.B.V. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 68.420.

Le Bilan au 28 février 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.
Référence de publication: 2015206890/10.
(150233102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Klima Becker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 145.260.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21/12/2015.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Référence de publication: 2015206871/12.
(150232934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Karolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6183 Gonderange, 4, rue Hiel.
R.C.S. Luxembourg B 161.902.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG & MALDENER S.A R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2015206877/13.
(150232863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

COF II (ST) (Lux) Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.372.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of November,
Before the undersigned, Maître Jean Paul MEYERS, a notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

COF II (ST), LLC, a Delaware limited liability company having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, USA, and registered with the Secretary of the State of Delaware (Division of Corporations) under number 4763449 (the Sole Shareholder),

here represented by Fabien MORELLI whose professional address is 44, avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in COF II (ST) (Lux) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 152.372 (the Company);

- the Company was incorporated on 26 March 2010, pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, a notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 1036 of 18 May 2010. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended, most recently on 2 May 1543 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 2011 on 12 July 2011;

- the Company's share capital is set at twenty two thousand five hundred United States dollars (USD 22,500.-), represented by twenty two thousand five hundred (22,500) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the activity of the Company has ceased;

(ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for except for those owed to the Sole Shareholder;

(iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and

(iv) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any).

- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company;

- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;

- the Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of its mandate and in connection with the liquidation accounts to the managers;

- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg for a period of five (5) years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;

- the Sole Shareholder resolves to grant power to any employee of Alter Domus Luxembourg and of Maître Jean Paul MEYERS, each of them acting individually:

(i) to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to financial year 2015; and

(ii) to undertake any formalities necessary in connection with closing the Company's liquidation, these powers expiring one (1) year after the closing of the Company's liquidation.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour de novembre,

Par-devant le soussigné Maître Jean Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

COF II (ST), LLC, une Delaware limited company dont le siège social se situe à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 4763449 (l'Associé Unique),

représenté par Fabien MORELLI, avec pour adresse professionnelle au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de COF II (ST) (Lux) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 152.372 (la Société);

- la Société a été constituée le 26 mars 2010, suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 1036 du 18 mai. Depuis la constitution, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 2 mai 2011, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2011 du 12 juillet 2011;

- le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille cinq cents dollars des États-Unis d'Amérique (USD 22.500,-) représenté par vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

- l'Associé Unique a pris connaissance des Statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique décide en sa qualité d'associé unique de la Société de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation (liquidation volontaire);

- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) l'activité de la Société a cessé;

(ii) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné, sauf le passif dû à l'Associé Unique;

(iii) qu'il va recevoir tous les actifs restants de la Société; et

(iv) qu'il prendra à sa charge, le cas échéant, tout le passif caché ou inconnu à ce jour.

- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société;

- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat en relation avec les comptes de la liquidation aux gérants;

- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et sa liquidation est clôturée;

- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Alter Domus Luxembourg et de Maître Jean Paul MEYERS, chacun d'eux agissant individuellement:

(i) de faire et d'exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés (y compris, mais non limitativement, les déclarations fiscales relatives aux exercices sociaux 2015;

(ii) de faire tout le nécessaire pour déposer tout ce qui est requis en relation avec la clôture de la liquidation de la Société, ces pouvoirs expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Fabien Morelli, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2015. Relation: EAC/2015/28173. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Amédé SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 03 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195248/122.

(150219471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Advisory Key, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 156.546.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société en date du 18 novembre 2015:

1. L'Assemblée accepte la démission du gérant administratif de la société avec effet au 31 mai 2015:

Monsieur Sandro Ivankovic, employé, né le 26 janvier 1987 à Sisak demeurant à D-54453 Nittel, Am Nussbaum, 4.

2. L'Assemblée constate que, par conséquent, à dater du 31 mai 2015, Monsieur Bruno Van de Vloet devient gérant unique de la société avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Gérance

Signatures

Référence de publication: 2015194732/17.

(150217955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Deluxe Café Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 76.742.

In the year two thousand fifteen, on 25th of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, Notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "DELUXE CAFÉ HOLDINGS S.A." a société anonyme having its registered office at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on June 28th, 2000, published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 831 of November 14nd, 2000, R.C.S. Luxembourg B 76742, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on 7 April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 674 of 1 July 2004.

The General Meeting was presided by Mrs Susana GONCALVES MARTINS, residing professionally at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Andreia ALVES, residing professionally at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. It results from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the entire paid up issued capital is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of the Liquidator and definition of its powers.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator «MAYFAIR TRUST S.à.r.l.» having its registered office at L-7257 Walferdange, 2, Millewee, R.C.S.Luxembourg sous le numéro B112.769, (the “liquidator”).

Third resolution

The General Meeting decides to grant the Liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme “DELUXE CAFÉ HOLDINGS S.A.” établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 831 du 14 novembre 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76742, modifié pour la dernière fois par un acte du notaire Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 7 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°674 en date du 1^{er} juillet 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Susana GONCALVES MARTINS, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Andreia ALVES, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I. Il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de mettre la société en liquidation volontaire;
 2. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses pouvoirs;
- Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer liquidateur de la société à responsabilité limitée MAYFAIR TRUST S.à r.l.» ayant son siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B112.769, (le “liquidateur”).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Susana Goncalves Martins, Andreia Alves, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 novembre 2015. Relation: EAC/2015/27948. Reçu soixante-quinze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02 novembre 2015.

Référence de publication: 2015195281/99.

(150219273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

JobToday S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 191.877.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty second day of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, acting as the representative of JobToday S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 191877 (hereinafter the "Company"), pursuant to the powers of attorney granted by the board of directors of the Company on 30 July 2015 and on 22 September 2015.

A copy of the minutes granting said powers of attorney, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) The Company has been incorporated in the form of a société anonyme pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, on 10 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 3710 dated 4 December 2014. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 22 July 2015, published in the Mémorial C number 2682 on 1st October 2015.

2) The issued share capital of the Company is currently set at thirty-nine thousand sixty euros (EUR 39,060.-) represented by (i) three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Ordinary Shares") and (ii) eight hundred and six thousand (806,000) preference shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Preference Shares").

3) Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the Company has an authorised capital which is fixed at fifteen thousand two hundred thirty-one euros and sixty one euro cent (EUR 15,231.61) represented by two hundred thirty-nine thousand eight hundred forty-six (239,846) Ordinary Shares and one million two hundred eighty-three thousand three hundred fifteen (1,283,315) Preference Shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each. The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorised to increase once, or several times, the share capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders of the Company

4) Pursuant to resolutions adopted on 30 July 2015, the Board of Directors of the Company has decided to increase the share capital of the Company from its previous amount of thirty-nine thousand sixty euros (EUR 39,060.-) by six thousand three hundred twenty-nine euros and fifty-four euro cents (EUR 6,329.54) by the issuance of six hundred thirty-two thou-

sand nine hundred fifty-four (632,954) Preference Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (hereinafter referred to as the “First Set of Newly Issued Shares”).

In accordance with article 5 of the articles of association of the Company, the Board of Directors of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe to the shares of the First Set of Newly Issued Shares consisting in six hundred thirty-two thousand nine hundred fifty-four (632,954) Preference Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each. The shares of the First Set of Newly Issued Shares have been fully subscribed and paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of one million euros (EUR 1,000,000) out of which nine hundred and ninety-three thousand six hundred and seventy euros and forty-six euro cents (EUR 993,670.46) have been allocated to the share premium and six thousand three hundred twenty-nine euros and fifty-four euro cents (EUR 6,329.54) have been allocated to the share capital of the Company.

The documentation evidencing such subscription has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it, and the proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

5) Pursuant to resolutions adopted on 22 September 2015, the Board of Directors of the Company has decided to increase the share capital of the Company from its previous amount of forty-five thousand three hundred and eighty-nine euros and fifty-four euro cents (EUR 45,389.54) by one hundred and seventy four euros and seven euro cents (EUR 174.07) by the issuance of seventeen thousand four hundred and seven (17,407) Preference Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (hereinafter referred to as the “Second Set of Newly Issued Shares”).

In accordance with article 5 of the articles of association of the Company, the Board of Directors of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe to the shares of the Second Set of Newly Issued Shares consisting in seventeen thousand four hundred and seven (17,407) Preference Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each. The shares of the Second Set of Newly Issued Shares have been fully subscribed and paid up by a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-seven thousand five hundred euros (EUR 27,500.-) out of which twenty-seven thousand three hundred and twenty-five euros and ninety-three euro cents (EUR 27,325.93) have been allocated to the share premium and one hundred and seventy four euros and seven euro cents (EUR 174.07) have been allocated to the share capital of the Company.

The documentation evidencing such subscription has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it, and the proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

6) As a consequence of such two increases of the share capital, article 5.1 and article 5.2 of the articles of association of the Company are amended and now read as follows:

“ Art. 5. Share Capital, Authorized Capital and Share Issuance.

5.1 Share Capital

The Company’s share capital is set at forty-five thousand five hundred and sixty-three euros and sixty-one euro cents (EUR 45,563.61) represented by (i) three million one hundred thousand (3,100,000) Ordinary Shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each and (ii) one million four hundred and fifty-six thousand three hundred and sixty-one (1,456,361) Preference Shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.”

The Ordinary Shares and the Preference Shares are collectively referred to as the “Shares”.

The Shares are in registered form.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law and by any agreement that may be entered into between its Shareholders from time to time.

The Company may also convert its Shares into another class of Shares within the limits set forth by law and by any agreement that may be entered into between its Shareholders from time to time.”

5.2 Authorized Capital

In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at eight thousand seven hundred and twenty-eight Euro (EUR 8,728.-) represented by two hundred thirty-nine thousand eight hundred forty-six (239,846) Ordinary Shares and six hundred and thirty-two thousand nine hundred an fifty-four (632,954) Preference Shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the last Shareholders' resolution deciding to create or amend the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Board is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new Shares within the limits of the authorized capital. Such new Shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new Shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new Shares to be subscribed and issued, to determine if the new Shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed Shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the Shareholders shall have otherwise agreed, when realizing the authorized capital in full or in part, the Board is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing Shareholders. The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties

of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Board, the present article is, as a consequence, to be adjusted.”

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 3,000.- .

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille quinze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Madia Camara, demeurant professionnellement à Luxembourg, représentant JobToday S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191877 (ci-après la «Société»), conformément aux procurations octroyées par le conseil d’administration de la Société en date du 30 juillet 2015 et en date du 22 septembre 2015.

Une copie des procès-verbaux octroyant de telles procurations, après avoir été paraphée «ne varietur» par la personne comparante et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l’enregistrement, ensemble avec le présent acte.

La personne comparante, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée sous la forme d’une société anonyme conformément à un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 10 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 3710 du 4 décembre 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 2015, publié au Mémorial C numéro 2682 en date du 1^{er} octobre 2015.

2) Le capital social de la Société s’élève actuellement à trente-neuf mille soixante euros (EUR 39.060,-) divisé en (i) trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d’un centime d’euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Ordinaires») et (ii) huit cent six mille (806.000) actions privilégiées ayant une valeur nominale d’un centime d’euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Privilégiées»).

3) Conformément à l’article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à quinze mille deux cent trente et un euros et soixante-et-un centimes (EUR 15.231,61) représenté par deux cent trente-neuf mille huit cent quarante-six (239.846) Actions Ordinaires et un million deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent quinze (1.283.315) Actions Privilégiées, ayant une valeur nominale d’un centime d’euro (EUR 0,01) chacune. Le conseil d’administration de la Société (le «Conseil d’Administration») est autorisé à augmenter une fois, ou plusieurs fois, le capital social en amenant la Société à émettre de nouvelles actions dans les limites du capital autorisé, et ce, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour souscrire à ces nouvelles actions.

4) Conformément aux décisions qui ont été adoptées le 30 juillet 2015, le Conseil d’Administration de la Société a décidé d’augmenter le capital social de la Société de son montant précédent de trente-neuf mille soixante euros (EUR 39.060,-) par un montant de six mille trois cent vingt-neuf euros cinquante-quatre centimes (EUR 6.329,54) au moyen de l’émission de six cent trente-deux mille neuf cent cinquante-quatre (632.954) Actions Privilégiées ayant une valeur nominale d’un centime d’euro (EUR 0,01) chacune (ci-après la «Première Série d’Actions Nouvellement Émises»).

Conformément à l’article 5 des Statuts de la Société, le Conseil d’Administration de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants les autorisant à souscrire par préférence aux actions de la Première Série d’Actions Nouvellement Émises consistant en six cent trente-deux mille neuf cent cinquante-quatre (632.954) Actions Privilégiées ayant une valeur nominale d’un centime d’euro (EUR 0,01) chacune. Les actions de la Première Série d’Actions Nouvellement Émises ont été totalement souscrites et libérées au moyen d’un apport en numéraire d’un montant total d’un million d’euros (EUR 1.000.000,-), montant duquel neuf cent quatre-vingt-treize mille six cent soixante-dix euros quarante-six centimes (EUR 993.670,46) ont été alloués à la prime d’émission et six mille trois cent vingt-neuf euros cinquante-quatre centimes (EUR 6.329,54) ont été alloués au capital social de la Société.

Les documents attestant une telle souscription ont été mis en possession du notaire instrumentant, qui en a pris connaissance expressément, et la preuve de l'existence et de la valeur de l'apport susmentionné a été apportée au notaire instrumentant.

5) Conformément aux décisions qui ont été adoptées le 22 septembre 2015, le Conseil d'Administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société de son montant précédent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-neuf euros cinquante-quatre centimes (EUR 45.389,54) par un montant de cent soixante-quatorze euros sept centimes (EUR 174,07) au moyen de l'émission de dix-sept mille quatre cent sept (17.407) Actions Privilégiées ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (ci-après la «Seconde Série d'Actions Nouvellement Émises»).

Conformément à l'article 5 des Statuts de la Société, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants les autorisant à souscrire par préférence aux actions de la Première Série d'Actions Nouvellement Émises consistant en dix-sept mille quatre cent sept (17.407) Actions Privilégiées ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune. Les actions de la Seconde Série d'Actions Nouvellement Émises ont été totalement souscrites et libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 27.500,-), montant duquel vingt-sept mille trois cent vingt-cinq euros quatre-vingt-treize centimes (EUR 27.325,93) ont été alloués à la prime d'émission et cent soixante-quatorze euros sept centimes (EUR 174,07) ont été alloués au capital social de la Société.

Les documents attestant une telle souscription ont été mis en possession du notaire instrumentant, qui en a pris connaissance expressément, et la preuve de l'existence et de la valeur de l'apport susmentionné a été apportée au notaire instrumentant.

6) En conséquence de ces deux augmentations de capital social, l'article 5.1 et l'article 5.2 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social, Capital Autorisé et Émission d'Actions.

5.1 Capital Social

Le capital social de la Société est fixé à quarante-cinq mille cinq cent soixante-trois euros soixante-et-un centimes (EUR 45.563,61) représenté par (i) trois millions cent mille (3.100.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et (ii) un million quatre cent cinquante-six mille trois cent soixante-et-une (1.456.361) Actions Privilégiées d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées sont collectivement dénommées les «Actions».

Les Actions sont nominatives.

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi et par tout accord pouvant être signé en tout temps entre les Actionnaires.

La Société peut convertir ses Actions en une autre classe d'Actions dans les limites prévues par la loi et par tout accord pouvant être signé en tout temps entre les Actionnaires.

5.2 Capital Autorisé

En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé fixé à huit mille sept cent vingt-huit euros (EUR 8.728,-) représenté par deux cent trente-neuf mille huit cent quarante-six (239.846) Actions Ordinaires et six cent trente-deux mille neuf cent cinquante-quatre (632.954) Actions Privilégiées ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Au cours d'une période prenant fin cinq (5) ans à compter de la date de publication de la dernière résolution des Actionnaires décidant de créer ou de modifier le capital autorisé au sein du Journal Officiel luxembourgeois la Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil est autorisé à augmenter, une ou plusieurs fois, le capital souscrit par l'émission de nouvelles Actions dans les limites du capital autorisé. Ces nouvelles Actions pourront être souscrites et émises selon les termes et conditions décidés par le Conseil qui déterminera, plus précisément dans le cadre de la souscription et du paiement de nouvelles Actions à émettre, la période et le montant des nouvelles Actions à émettre et, si ces nouvelles Actions doivent être souscrites avec ou sans une prime d'émission, ainsi que le mode de paiement de ces nouvelles Actions, en numéraire ou apport en nature de nouveaux actifs.

Sauf décision contraire des Actionnaires, lors de la réalisation du capital autorisé en totalité ou en partie, le Conseil est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux Actionnaires existants. Le Conseil peut déléguer à tout Administrateur ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements au titre des Actions nouvelles représentant tout ou partie du montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit, réalisée dans les conditions requises par le Conseil, le présent article doit être modifié en conséquence.»

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte ont été estimées à EUR 3.000,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date telle que susmentionnée au début du présent acte.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/34234. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015195463/218.

(150219021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Digital Services XXXVI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.295,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 194.399.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth of November.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Delivery Hero Holding GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) established and existing under the laws of Germany, having its registered office at Mohrenstraße 60, 10117 Berlin, Germany and registered with the Commercial Register at the local court of Charlottenburg, Germany under number HRB 135090;

Wayra Deutschland GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) established and existing under the laws of Germany, having its registered office at Georg-Brauchle-Ring 23-25, 80992 München, Germany and registered with the Commercial Register at the local court of München, Germany under number HRB 199982;

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing professionally in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies. The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Digital Services XXXVI S.à.r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194399, established pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated January 7, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 730, dated March 17, 2015, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, dated September 10, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

All the shareholders are duly represented and declare having had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

The meeting can therefore validly decide on all the items of its agenda.

Agenda

I. Transfer of the Company's registered office from its present address 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg to 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

II. Amendment to Article 4.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" 4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

III. Acknowledgment of the resignation from his position as category A manager, with immediate effect, of Mr. Christian Senitz, born on January 27, 1978 in Aschersleben, Germany, with professional address at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany;

IV. Acknowledgment of the resignation from their position as category B managers, with immediate effect, of the following persons:

i. Mr. Ulrich Binninger, born on August 30, 1966 in Trier, Germany, with professional address at 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg; and

ii. Mr Julien De Mayer, born on April 9, 1982 in Etterbeek, Belgium, with professional address at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

- V. Decision to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation;
- VI. Appointment as managers, with immediate effect and for an unlimited duration, of the following persons:
- i. Mr. Adrien Rollé, company manager, born on August 21, 1975 in Liège, Belgium, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - ii. Mr. Frédéric Depireux, company manager, born on September 25, 1979 in Liège, Belgium, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- VII. Acknowledgment of the new composition of the board of managers resulting from the above resolutions:
- i. Mr. Adrien Rollé, prenamed; and
 - ii. Mr. Frédéric Depireux, prenamed.

Resolutions

I. The meeting resolves to transfer the Company's registered office from its present address 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg to 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

II. Further to the above resolution, the meeting resolves to amend article 4.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ 4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.”

III. The meeting resolves to acknowledge the resignation from his position as category A manager, with immediate effect, of Mr. Christian Senitz, born on January 27, 1978 in Aschersleben, Germany, with professional address at Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Germany.

IV. The meeting resolves to acknowledge the resignation from their position as category B managers, with immediate effect, of the following persons:

- i. Mr. Ulrich Binninger, born on August 30, 1966 in Trier, Germany, with professional address at 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg; and
- ii. Mr Julien De Mayer, born on April 9, 1982 in Etterbeek, Belgium, with professional address at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

V. The meeting resolves to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation.

VI. The meeting resolves to appoint as managers, with immediate effect and for an unlimited duration, the following persons:

- i. Mr. Adrien Rollé, born on August 21, 1975 in Liège, Belgium, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- ii. Mr. Frédéric Depireux, born on September 25, 1979 in Liège, Belgium, with professional address at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

VII. The meeting resolves to acknowledge the new composition of the board of managers resulting from the above resolutions:

- i. Mr. Adrien Rollé, prenamed; and
- ii. Mr. Frédéric Depireux, prenamed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am zwölften November.

Vor Uns, Maître Jacques Kessler, Notar mit dem Amtssitz zu Pétange, Großherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

Delivery Hero Holding GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend unter deutscher Gesetzgebung, mit Gesellschaftssitz in Mohrenstraße 60, 10117 Berlin, Deutschland und eingetragen am Distriktsgericht Berlin (Charlottenburg) unter Nummer HRB 135090;

Wayra Deutschland GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend unter deutscher Gesetzgebung, mit Gesellschaftssitz in Georg-Brauchle-Ring 23-25, 80992 München, Deutschland und eingetragen am Distriktsgericht München unter Nummer HRB 199982,

Hier vertreten durch Frau Sofia Afonso-Da Chao Conde, Angestellte, mit Berufsanschrift in Pétange, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund von drei Vollmachten. Diese Vollmachten werden nach ne varietur-Zeichnung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar der gegenwärtigen Urkunde zu Registrierungszwecken beigelegt bleiben.

Die erschienenen Personen, vertreten wie zuvor erwähnt, haben den amtierenden Notar ersucht, wie folgt zu beurkunden:

Die erschienenen Personen sind die Gesellschafter der in Luxemburg unter dem Gesellschaftsnamen “Digital Services XXXVI S.à r.l.” (die Gesellschaft), mit Gesellschaftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, und eingetragen am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 194399, gegründet aufgrund einer am 7. Januar 2015 von Notar Cosita Delvaux mit Adresse in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg erstellten Urkunde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 730 vom 17. März 2015, und deren Gesellschaftssatzung aufgrund einer am 10. September 2015 von Notar Marc Loesch, mit Adresse in Mondorf-les-Bains, Großherzogtum Luxemburg, erstellten, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlichten Urkunde, abgeändert wurde.

Alle Gesellschafter sind ordnungsgemäss vertreten und erklären sich ordnungsgemäss einberufen und Kenntniss der Tagesordnung zu haben.

Die Versammlung kann somit rechtmässig über alle Punkte ihrer Tagesordnung abstimmen.

Tagesordnung

I. Verlegung des Gesellschaftssitzes von seiner jetzigen Adresse 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg an 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg, Großherzogtum;

II. Abänderung von Artikel 4.1 der Gesellschaftssatzung um ihm folgenden Wortlaut zu verleihen:

“ 4.1. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.”

III. Anerkennung des Rücktrittes mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Kategorie A von Herrn Christian Senitz, geboren am 27. Januar 1978 in Aschersleben, Deutschland, geschäftsansässig in Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland;

IV. Anerkennung des Rücktrittes mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Kategorie B von folgenden Personen:

i. Herr Ulrich Binner, geboren am 30. August 1966 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen, Großherzogtum Luxemburg; und

ii. Herr Julien De Mayer, geboren am 9. April 1982 in Etterbeek, Belgien, geschäftsansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

V. Beschluss ihnen Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum Datum ihres Rücktrittes zu gewähren;

VI. Ernennung als Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung und für unbegrenzte Zeit von folgenden Personen:

i. Herr Adrien Rollé, Geschäftsführer, geboren am 21. August 1975 in Lüttich, Belgien, geschäftsansässig in 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg; und

ii. Herr Frédéric Depireux, Geschäftsführer, geboren am 25. September 1979 in Lüttich, Belgien, geschäftsansässig in 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

VII. Anerkennung der neuen Besetzung des Geschäftsführerrates wie folgt, gemäss vorhergehender Beschlüsse:

i. Herr Adrien Rollé, vorbenannt; und

ii. Herr Frédéric Depireux, vorbenannt.

Beschlüsse

I. Die Gesellschafterversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von seiner jetzigen Adresse 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg an 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg zu verlegen.

II. Gemäss vorgehendem Beschluss, beschliesst die Gesellschafterversammlung Artikel 4.1 der Gesellschaftssatzung abzuändern um ihm ab jetzt folgenden Wortlaut zu verleihen:

“ 4.1. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.”

III. Die Versammlung beschliesst den Rücktritt mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Kategorie A von Herrn Christian Senitz, geboren am 27. Januar 1978 in Aschersleben, Deutschland, geschäftsansässig in Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland anzunehmen.

IV. Die Gesellschafterversammlung beschliesst den Rücktritt mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Kategorie B folgender Personen anzunehmen:

i. Herr Ulrich Binner, geboren am 30. August 1966 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen, Großherzogtum Luxemburg; und

ii. Herr Julien De Mayer, geboren am 9. April 1982 in Etterbeek, Belgien, geschäftsansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

V. Die Gesellschafterversammlung beschliesst ihnen Entlastung für die Ausübung ihres Mandates zu gewähren.

VI. Die Gesellschafterversammlung beschliesst folgende Personen mit sofortiger Wirkung und für unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen:

i. Herr Adrien Rollé, Geschäftsführer, geboren am 21. August 1975 in Lüttich, Belgien, geschäftsansässig in 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg; und ii. Herr Frédéric Depireux, Geschäftsführer, geboren am 25. September 1979 in Lüttich, Belgien, geschäftsansässig in 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

VII. Die Gesellschafterversammlung beschliesst, gemäss vorhergehender Beschlüsse folgende Besetzung des Geschäftsführerrates anzuerkennen:

- i. Herr Adrien Rollé, vorbenannt; und
- ii. Herr Frédéric Depireux, vorbenannt.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Aussage

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, hat vorliegende Urkunde auf Wunsch der vorbenannten erschienenen Person in englischer Sprache verfasst, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll, laut den Erschienenen, der englische Text massgebend sein.

WORÜBER Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Pétange am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienenen Personen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26670. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015195264/178.

(150219030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Flagsen Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.594.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of FLAGSEN INVEST S.A, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150594 (the Company). The Company was incorporated on 18 December 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 300 of 11 February 2010. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 29 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1145 of 28 May 2011.

The Meeting appoints Mr Alain Geurts, employee, professionally residing in Luxembourg as chairman of the Meeting (the Chairman).

The chairman appointed as Secretary Mrs. Carole Coïs, employee, residing professionally in Luxembourg., The Meeting elected as Scrutineer Mrs Frédérique Mignon, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. the shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed prior to the opening of the proceedings of the Meeting by the holder of the powers of attorney and the members of the Bureau;

II. the powers of attorney from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the holder of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

III. it appears from the attendance list established and signed by the members of the Bureau that the entire share capital is duly represented at the Meeting; the Meeting is therefore validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda set forth hereafter;

IV. each shareholder of the Company waives the convening notices, considering itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance;

V. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Suppression of the designation of the par value of the share.
2. Reduction of the share capital of the Company by four hundred and eighty-one thousand three hundred euro (EUR 481.300.-) in order to bring its current amount of six hundred and ninety-one thousand three hundred euro (EUR 691.300.-) to two hundred and ten thousand euro (EUR 210.000.-), by the reimbursement to the existing shareholders in the proportion of their participation;
3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes specified under the above items.

After due deliberation, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to suppress the designation of the par value of the shares.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital by four hundred and eighty-one thousand three hundred euro (EUR 481.300.-) in order to bring its current amount of six hundred and ninety-one thousand three hundred euro (EUR 691.300.-) to two hundred and ten thousand euro (EUR 210.000.-) by the reimbursement to the existing shareholders in the proportion of their participation.

The meeting confers all powers to the board of directors to execute the present resolution.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall from now on read as follows:

Art. 5. "The corporate share capital is set at two hundred and ten thousand euro (EUR 210.000.-) represented by twenty-two thousand three hundred (22.300) shares without designation of par value.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors or the Management Board and according to the requirements of Article 42, (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The depositary shall hold a bearer shares register in Luxembourg in which the bearer shares are registered in the name of the shareholder as being the owner of such shares.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders or in the bearer shares register as the full owner of such shares.

Upon request of the shareholders, certificates stating inscription of the registered shares shall be delivered to the shareholders by the Company or by the depositary in case of bearer shares.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first above written.

The deed having been read to the persons appearing, the same persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le douze novembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FLAGGSSEN INVEST S.A.", ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150594, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 300 du 11 février 2010. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1145 du 28 mai 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Geurts, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carole Cois, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique Mignon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

2. Réduction de capital à concurrence de quatre cent quatre-vingt et un mille trois cents euros (EUR 481.300.-) pour le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-onze mille trois cents euros (EUR 691.300.-) à deux cent dix mille euros (EUR 210.000.-) par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la société.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de quatre cent quatre-vingt et un mille trois cents euros (EUR 481.300.-) pour le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-onze mille trois cents euros (EUR 691.300.-) à deux cent dix mille euros (EUR 210.000.-) par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour l'exécution des présentes.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais le teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à deux cent dix mille euros (EUR 210.000.-) représenté par vingt-deux mille trois cents (22.300) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement deux mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande des comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GEURTS, C. COÏS, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26478. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015195350/144.

(150219356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 465.250,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 141.321.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 58,411,500.- (fifty-eight million four hundred eleven thousand five hundred euro) having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91 796, (hereafter referred as the Shareholder),

hereby represented by Mr. Liridon ELSHANI, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg under private seal, on 24 November 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in its capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 465,250.- (four hundred sixty-five thousand two hundred fifty euro) having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 141321 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 22 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2311 of 22 September 2008, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 23rd May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2034 of 2nd August 2014.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder holds all the 3,721 (three thousand seven hundred twenty-one) ordinary shares and the 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in the share capital of the Company which is set at EUR 465,250.- (four hundred sixty-five thousand two hundred fifty euro), II. that the Shareholder wishes to resolve on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis its liquidation process (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr. Philippe Detournay as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator during the liquidation procedure of the Company; and
4. (i) Acknowledgement, approval, ratification and adoption of the actions taken by the independent manager of the Company up to the date of the present deed (the Effective Date) as the actions of the Company, (ii) waiver of any claim which the Company may have against the independent manager of the Company as a result of his management of the Company and (iii) discharge to the independent manager of the Company for the accomplishment of his mandate until the Effective Date.

After deliberation, the Shareholder agrees to pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis its liquidation process (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholder resolves to appoint Mr. Philippe DETOURNAY, managing director, born on April 9th, 1966 in Hal (Belgium), professionally residing at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, as the Liquidator.

The Shareholder acknowledges that the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature.

Third resolution

The Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10th, 1915, as amended (the Law).

The Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several person(s) or entity/ies, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (produits de liquidation) or liquidation surplus (boni de liquidation) to the Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholder resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt the actions taken by the independent manager of the Company up to the Effective Date as the actions of the Company, (ii) waiver of any claim which the Company may have against the independent manager of the Company as a result of his management of the Company and (iii) discharge to the independent manager of the Company for the accomplishment of his mandate until the Effective Date.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et régi selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 58.411.500,- (cinquante-huit millions quatre cent onze mille cinq cents euros) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 91796 (ci-après désignée comme l'Associé),

ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, sous seing privé, le 24 novembre 2015,

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l., organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, avec un capital social de EUR 465.250,- (quatre cent soixante-cinq mille deux cent cinquante euros) Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141321 (la Société), constituée sous constituée selon acte du notaire instrumentaire en date du 22 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2311 du 22 septembre 2008, modifié à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire du 23 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2034 du 2 août 2014.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'acter que;

I. L'Associé détient l'ensemble des 3.721 (trois mille sept cent vingt-et-une) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, dans le capital social de la Société, fixé à EUR 465.250,- (quatre cent soixante-cinq mille deux cent cinquante euros);

II. L'Associé entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire;
2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur durant la procédure de liquidation de la Société; et
4. (i) Reconnaissance, approbation, ratification et adoption en tant qu'actes de la Société des actes accomplis par le gérant indépendant de la Société jusqu'à la date du présent acte (la Date Effective), (ii) renonciation à toute action que la Société peut avoir contre le gérant indépendant de la Société en raison de sa gestion de la Société, et (iii) décharge de ce dernier pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la Date Effective.

Après délibération, l'Associé décide de prendre les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Associé décide de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé décide de nommer Monsieur Philippe DETOURNAY, gérant, né le 9 avril 1966 à Hal (Belgique), demeurant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, comme Liquidateur de la Société.

L'Associé reconnaît que le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature.

Troisième résolution

L'Associé décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personne(s) ou entité (s), tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la liquidation de ses actifs.

L'Associé décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des produits de liquidation ou boni de liquidation à l'Associé, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé décide de (i) reconnaître, d'approuver, de ratifier et d'adopter en tant qu'actes de la Société des actes accomplis par le gérant indépendant de la Société jusqu'à la Date Effective, (ii) renonciation à toute action que la Société peut avoir contre le gérant indépendant de la Société en raison de sa gestion de la Société, et (iii) décharge de ce dernier pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la Date Effective

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshanie et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 novembre 2015. 2LAC/2015/27056. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195522/163.

(150218848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Expresso SVP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 2, rue de Stalingrad.

R.C.S. Luxembourg B 201.880.

— STATUTS

L'an deux mil quinze, le dix-sept novembre.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Miriama RODRIGUES, née le 4 novembre 1978 à Esch-sur-Alzette, demeurant 16, Cité Franz Leesberg, L-4206 Esch-sur-Alzette;

2. Monsieur Paulo César FERREIRA MONTEIRO, né le 30 avril 1986 à Vila Nova De Famalicao (P), demeurant 14, rue Pierre Goedert, L-4178 Esch-sur-Alzette;

3. Monsieur Roberto MARTINS MATOS, né le 6 juillet 1982 à Esch-sur-Alzette, demeurant 16, Cité Franz Leesberg, L-4206 Esch-sur-Alzette.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «EXPRESSO SVP».

Art. 2. Le siège social de la société est établi sur le territoire de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

La société pourra ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

Art. 4. La société a pour objet la réalisation de toute opération d'achat, de vente, d'importation, d'exportation et plus généralement toute opération de commerce et de distribution de café et d'épicerie fine.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces de la manière suivante:

- Madame Miriama RODRIGUES précitée:	20 parts
- Monsieur Paulo César FERREIRA MONTEIRO précité:	40 parts
- Monsieur Roberto MARTINS MATOS précité:	40 parts
TOTAL:	100 parts

de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils son propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 900.-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés précités, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société est établi à L-4326 Esch-sur-Alzette, 2, rue de Stalingrad,
- Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Paulo César FERREIRA MONTEIRO, né le 30 avril 1986 à Vila Nova De Famalicao (P), demeurant 14, rue Pierre Goedert, L-4178 Esch-sur-Alzette;

2. Monsieur Roberto MARTINS MATOS, né le 6 juillet 1982 à Esch-sur-Alzette, demeurant 16, Cité Franz Leesberg, L-4206 Esch-sur-Alzette.

- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée:

Madame Miriama RODRIGUES, née le 4 novembre 1978 à Esch-sur-Alzette;

Vis-à-vis des tiers, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant administratif et de la gérante technique.

3. - Les gérants préqualifiés pourront nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Rodrigues, P. Ferreira Monteiro, R. Martins Matos, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2015 - EAC/2015/26880 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2015.

Anja Holtz.

Référence de publication: 2015195331/107.

(150218805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

StatPro International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 85-87, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.905.

Par la présente, la société STATPROINTERNATIONAL SARL fait part du changement d'adresse pour les administrateurs suivants:

- Monsieur WHEATLEY Justin demeure professionnellement à Mansel Court, Mansel Road, Wimbledon, GB-SW19 4AA London

- Monsieur LEMPICKI Michel demeure à 6, An der Laach L-8368 Hagen.

L'adresse de l'associé STATPRO LTD a elle aussi changée. La nouvelle adresse est désormais à Mansel Court, Mansel Road, Wimbledon, GB-SW19 4AA London

Pour la société STATPRO INTERNATIONAL SARL

Référence de publication: 2015194571/15.

(150217635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Kizoku Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.392.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of November.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.461 (the Shareholder);

hereby represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Kizoku Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.392 (the Company). The Company was incorporated on October 13, 2008, pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2686, page 128907, dated November 4, 2008. The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. The five hundred (500) shares of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Dissolution and liquidation of the Company;

3. Appointment of Headstart Management Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.181, as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator and liquidation procedure;

4. Discharge to be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the Shareholder, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Shareholder decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The Shareholder decides to appoint Headstart Management Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.181, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Shareholder decides that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) to perform its duties (including without limitation to dispose of the Company's assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Shareholder decides to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,150.-.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de novembre.

Par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.461 (l'Associé),

ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a prié le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul associé de Kizoku Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social s'élevant à douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-), étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.392, (la Société). La Société a été constituée le 13 octobre 2008 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2686, page 128907, daté du 4 novembre 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les cinq cent (500) de parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Dissolution et liquidation de la Société;

3. Nomination de Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.181, en qualité de liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation;

4. Décharge à accorder aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

5. Divers.

Sur ce, l'Associé, représenté par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Troisième résolution

L'Associé décide de nommer Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.181, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Associé décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), afin d'accomplir ses fonctions (y inclus le droit de disposer sans limite des actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et accomplir toutes opérations, y inclus ceux prévus par l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé, à sa seule discrétion, à payer des avances sur les bonis de liquidation à l'Associé, et ce conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Associé décide d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 1.150,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 novembre 2015. Relation GAC/2015/10262. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015195471/145.

(150218919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Eastman Chemical Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 201.885.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Eastman Chemical Company, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2345566, having its registered office at 200 S. Wilcox Drive, Kingsport, Tennessee 37660-5280, United States of America,

here represented by Me Caroline Halembert, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which the party wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Eastman Chemical Luxembourg Finance S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at fourteen thousand United States Dollars (USD 14,000) represented by fourteen thousand (14,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, liquidation, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders**Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by Law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers, composed of at least one A manager and one B manager.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration, if applicable, and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager of the same category as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing

an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a majority in each category of managers. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers present. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties.

19.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any B manager with at least one A manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

Art. 20. Liability limitation.

20.1 In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

20.2 No person shall be personally liable to the Company or its shareholders for monetary damages for breach of fiduciary duty as a manager; provided, however, that the foregoing shall not eliminate or limit the liability of a manager (i) for any breach of the manager's duty of loyalty to the Company or its shareholders, (ii) for acts or omissions not in good faith or which involve intentional or gross misconduct or a knowing violation of law, (iii) under Luxembourg law (notably art 59,163 §3, 6, 7, 166 §1, 2, 167, 168, 171-1 of the Law), or (iv) for any transaction from which the manager derived an improper personal benefit. If Luxembourg law and its general principles are amended hereafter to authorize corporate action further eliminating or limiting the personal liability of managers, then the liability of a manager of the Company shall be eliminated or limited to the fullest extent permitted by Luxembourg law and its general principles, as so amended. Any amendment, repeal or modification of this Article 20 shall not adversely affect any right or protection of a manager of the Company existing hereunder with respect to any act or omission occurring prior to such amendment, repeal or modification.

Art. 21. Indemnification.

21.1 Each person who was or is made a party or is threatened to be made a party to or is otherwise involved in any action, suit or proceeding, whether civil, criminal, administrative or investigative (hereinafter a "Proceeding"), by reason of the fact:

- (a) that he or she is or was a manager of the Company, or
- (b) that he or she is an employee of the Company,

shall be indemnified and held harmless by the Company to the fullest extent not prohibited by Luxembourg law and its general principles as they exist or may hereafter be amended (but in the case of any such amendment, with respect to alleged action or inaction occurring prior to such amendment, only to the extent that such amendment permits the Company to provide broader indemnification rights than permitted prior thereto), against all expense, liability and loss (including without limitation attorneys' fees and expenses, judgments, fines, taxes or penalties and amounts paid in settlement) reasonably incurred or suffered by such person in connection therewith as permitted by Luxembourg law and its general principles. The persons indemnified by this Article 21 are hereinafter referred to as "Indemnitees". Such indemnification as to such alleged action or inaction shall continue as to an Indemnitee who has after such alleged action or inaction ceased to be a manager or employee of the Company and shall inure to the benefit of the Indemnitee's heirs, executors and administrators. Notwithstanding the foregoing, except as may be provided in the articles of incorporation or by the managers, the Company shall not indemnify any such Indemnitee in connection with a proceeding (or portion thereof) initiated by such Indemnitee (but this prohibition shall not apply to a counterclaim, cross-claim or third-party claim brought by the Indemnitee in any proceeding) unless such proceeding (or portion thereof) was authorized by the managers. The right to indemnification conferred in this Article 21: (i) shall be a contract right, (ii) shall not be affected adversely to any Indemnitee by any amendment of the present articles of incorporation with respect to any alleged action or inaction occurring prior to such amendment; and (iii) shall, subject to any requirements imposed by law and the articles of incorporation, include the right to be paid by the Company the expenses incurred in defending any such proceeding in advance of its final disposition.

21.2 Advancements by the Company of expenses incurred by an Indemnitee (hereinafter an "advancement of expenses") may be made only by the authorisation of a manager having no involvement in the matter and upon delivery to the Company of an undertaking (hereinafter an "undertaking"), by or on behalf of such Indemnitee, to repay all amounts so advanced if it shall ultimately be determined by final judicial decision from which there is no further right to appeal (hereinafter a "final adjudication") that such Indemnitee is not entitled to be indemnified for such expenses under this Article 21 or otherwise.

21.3 The rights to indemnification and to the advancement of expenses conferred in this Article 21 shall not be exclusive of any other right which any person may have or hereafter acquire under any statute, the present articles of incorporation, agreement, vote of shareholders or disinterested managers or otherwise. The articles of incorporation may contain such other provisions concerning indemnification, including provisions specifying reasonable procedures relating to and conditions to the receipt by Indemnitees of indemnification, provided that such provisions are not inconsistent with the provisions of this Article 21.

21.4 If a claim for indemnification under Article 21.1 of the articles of incorporation is not paid in full by the Company within 60 days after it has been received in writing by the Company, except in the case of a claim for an advancement of expenses under Article 21.2, in which case the applicable period shall be 20 days, the Indemnitee may at any time thereafter bring suit against the Company to recover the unpaid amount of the claim. If successful in whole or in part in any such suit, or in a suit brought by the Company to recover an advancement of expenses pursuant to the terms of an undertaking, the Indemnitee shall be entitled to be paid also the expense of prosecuting or defending such suit. In any suit brought by the Indemnitee to enforce a right to indemnification hereunder (but not in a suit brought by the Indemnitee to enforce a right to an advancement of expenses) it shall be a defense that, and in any suit by the Company to recover an advancement of expenses pursuant to the terms of an undertaking the Company shall be entitled to recover such expenses only upon a final adjudication that, the Indemnitee has not complied with Luxembourg law, its general principle, this Article 21 or has acted with intentional or gross misconduct, not in good faith or in a manner the person reasonably believed to not be in the best interests of the Company (the "Applicable Standard of Conduct"). Neither the failure of the Company (including the managers, independent legal counsel, or its shareholders) to have made a determination prior to the commencement of such suit that indemnification of the Indemnitee is proper in the circumstances because the Indemnitee has met the Applicable Standard of Conduct, nor an actual determination by the Company (including the managers, independent legal counsel, or its shareholders) that the Indemnitee has not met such Applicable Standard of Conduct, shall create a presumption that the Indemnitee has not met the applicable standard of conduct or, in the case of such a suit brought by the Indemnitee, be a defence to such suit. In any suit brought by the Indemnitee to enforce a right to indemnification or to an advancement of expenses hereunder, or by the Company to recover an advancement of expenses pursuant to the terms of an undertaking, the burden of proving that the Indemnitee is not entitled to be indemnified, or to have or retain such advancement of expenses, under Article 21 of the articles of incorporation or otherwise, shall be on the Company.

21.5 The Company may maintain insurance, at its expense, to protect itself and any manager or employee of the Company against any expense, liability or loss, whether or not the Company would have the power to indemnify such person against such expense, liability or loss under Luxembourg law and its general principles.

21.6 In the event that any of the provisions of this Article 21 (including any provision within a single section, paragraph or sentence) is held by a court of competent jurisdiction to be invalid, void or otherwise unenforceable, the remaining provisions are severable and shall remain enforceable to the full extent permitted by law.

E. Audit and supervision

Art. 22. Auditor(s).

22.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

22.2 A internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

22.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

22.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

22.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 23. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 24. Annual accounts and allocation of profits.

24.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

24.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

24.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

24.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

24.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

24.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 25. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

25.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

25.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 26. Liquidation.

26.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

26.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 27. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The fourteen thousand (14,000) shares issued have been subscribed as follows:

- Fourteen thousand (14,000) shares have been subscribed by Eastman Chemical Company, aforementioned, for the price of fourteen thousand United States Dollars (USD 14,000).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of fourteen thousand United States Dollars (USD 14,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following person is appointed as A manager of the Company for an unlimited term:
 - Wilko van Rooijen, born in The Hague, the Netherlands on 17 November 1955, residing at Fascinatio Boulevard, 602-614, 2909 VA, Capelle aan den IJssel, the Netherlands.
3. The following person is appointed as B manager of the Company for an unlimited term:

- Xavier de Cillia, born in Nice, France on 11 April 1978, professionally residing at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de novembre,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Eastman Chemical Company, une société constituée et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2345566, ayant son siège social à 200 S. Wilcox Drive, Kingsport, Tennessee 37660-5280, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représentée par Me Caroline Halembert, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Eastman Chemical Luxembourg Finance S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille dollars américains (USD 14.000), représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale des associés peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

8.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présentes statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Des assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance, composé d'au moins un gérant de type A et d'un gérant de type B.

13.2 Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Election, révocation des administrateurs et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont élus par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération, le cas échéant, et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont élus et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'une place de gérant.

15.1 Si la place d'un gérant est vacante suite au décès, à l'incapacité légale, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder le mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés, laquelle décidera le remplacement permanent conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Si la vacance se produit alors qu'il y a un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites approuvées et signées par tous les gérants du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire tout autre gérant de la même catégorie comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, avec nécessairement une majorité dans chaque catégorie de gérants. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, n'a pas une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire s'il y en a ou par deux (2) gérants présents. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers.

19.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de tout gérant de type B avec la signature d'au moins un gérant de type A, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance dans les limites de ladite délégation.

Art. 20. Limitation de responsabilité.

20.1 Dans l'exercice de leur mandat, les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de la bonne exécution de leur mandat.

20.2 Nul n'est responsable personnellement envers la société ou ses actionnaires en paiement de dommages-intérêts pour rupture par le gérant de ses obligations fiduciaires; sous réserve, néanmoins, que les faits précités n'éliminent ni ne limitent la responsabilité d'un gérant (i) pour toute rupture de son obligation de loyauté envers la Société ou ses actionnaires, (ii) pour tout acte ou omission de mauvaise foi ou qui implique une faute intentionnelle ou une faute grave ou encore une violation délibérée de la loi, (iii) sous la loi luxembourgeoise (notamment les articles 59, 163 §3,6,7,166 §1,2 2, 167, 168, 171-1 de la Loi), ou (iv) pour toute transaction dont le gérant a retiré un profit personnel injustifié. Si la loi luxembourgeoise et ses principes généraux relatifs aux pouvoirs des gérants sont modifiés de sorte à éliminer ou limiter la responsabilité personnelle des gérants, la responsabilité d'un gérant de la Société devra être éliminée ou limitée dans les proportions les plus étendues admises par loi luxembourgeoise et ses principes généraux, tels que modifiés. Toute modification, amendement ou abrogation de cet article 20 ne devra pas négativement affecter les droits et protections du gérant de la Société définis par cet article 20 pour tout acte ou omission réalisés avant la modification, l'amendement ou l'abrogation.

Art. 21. Indemnisation.

21.1 Toute personne qui était, est, sera ou risque de devenir partie ou est autrement impliquée dans une quelconque action, poursuite ou procédure civile, investigative, administrative ou pénale (ci-après les «Procédures»), du seul fait:

- a) qu'il ou elle est ou était gérant de la Société, ou
- b) qu'il ou elle est un employé de la Société,

devra être indemnisée et tenue indemne par la Société de la façon la plus étendue admise par la loi luxembourgeoise et ses principes généraux tels qu'ils existent ou peuvent être modifiés (mais dans le cas d'une telle modification et pour les actions/inactions alléguées antérieures à cette modification, seulement si ladite modification permet à la Société d'indemniser plus largement qu'auparavant), contre toute dépense, responsabilité et perte y relative (incluant, mais pas limité aux, honoraires et frais d'avocat, frais de jugements, amendes, taxes, contraventions ou montants payés à titre transactionnel) raisonnablement encourue ou subie par une telle personne. Les personnes indemnisées en vertu de l'article 21 sont ci-après désignées comme «Parties Indemnisées». Cette indemnisation en relation avec une telle action/inaction alléguée continuera à s'appliquer aux Parties Indemnisées qui après une telle action/inaction a cessé d'être gérant ou employé et à ses héritiers, exécuteurs et administrateurs. Nonobstant ce qui précède et excepté une autorisation conférée dans les statuts ou par les gérants, la Société n'indemnifiera pas une Partie Indemnisée en relation avec une procédure (même partiellement) initiée par cette Partie Indemnisée si cette procédure (voire une partie) n'a pas été autorisée par les gérants (cette interdiction ne s'applique pas aux actions reconventionnelles, interventions forcées et action similaires). Le droit à indemnisation conféré par cet article 21 est (i) un droit contractuel, (ii) ne pourra pas être négativement affecté par une modification statutaire postérieure à un telle action/inaction alléguée et (iii) inclut le droit de se faire payer par avance, en conformité avec la loi luxembourgeoise et les statuts, par la Société les frais de défense en relation avec une telle procédure.

21.2 Des avances par la Société sur les frais encourus par la Partie Indemnisée (ci-après l'«Avancement de Frais») ne peuvent être faites que sur autorisation par un gérant n'ayant aucune implication dans l'affaire et à la condition que la Partie Indemnisée fournit à la Société une garantie (ci-après la «Garantie») de rembourser les sommes avancées si une décision de dernier ressort («Décision Finale») détermine que la Partie Indemnisée n'a pas le droit d'être indemnisé selon cet article 21.

21.3 Les droits à indemnisation et à Avancement de Frais conférés par l'article 21 n'excluent pas un quelconque autre droit qu'une personne peut avoir ou acquérir en vertu de la loi, des présents statuts, d'un pacte, d'une convention de vote entre actionnaires ou gérants impartiaux ou autres. Les statuts peuvent contenir d'autres clauses relatives à l'indemnisation, incluant des clauses définissant des procédures raisonnables y relatives et les conditions de l'indemnisation par la Partie Indemnisée, étant entendu que de telles clauses ne soient pas contraire à l'article 21.

21.4 Si, endéans les 60 jours après réception par la Société d'une demande écrite d'indemnisation en application de l'article 21.1 des statuts ou endéans les 20 jours après réception par la société d'une demande écrite d'avance sur frais en application de l'article 21.2 des statuts, la Société ne s'est pas acquittée entièrement des montants réclamés dans ces demandes, la Partie Indemnisée peut, à n'importe quel moment après l'expiration de ces délais, introduire une action en justice contre la Société en recouvrement des sommes réclamées restant dues. Si la Partie Indemnisée obtient gain de cause, total ou partiel, dans l'action qu'il a introduite contre la Société ou dans une action en recouvrement d'avance sur frais introduite par la Société à son encontre en exécution des termes d'une prise en charge de frais, l'Indemnisé a également droit au remboursement par la Société des frais liés à l'action qu'il a introduite ou, en cas d'action introduite par la Société, des frais liés à la défense de ses intérêts. En cas d'action introduite par la Partie Indemnisée dans le but de faire respecter son droit à indemnisation (à l'exclusion d'une action introduite par la Partie Indemnisée en vue de faire respecter son droit d'avance sur frais), la Société peut se défendre en invoquant que la Partie Indemnisée ne s'est pas conformée au droit luxembourgeois, à ses principes généraux, aux prescriptions de l'article 21, a commis une faute lourde ou intentionnelle, a agi de mauvaise foi ou encore d'une manière dont on ne pourrait raisonnablement penser être dans le meilleur intérêt de la Société (les «Règles de Conduite Applicables»). Une action en recouvrement d'avance sur frais en exécution des termes d'une prise en charge de frais ne peut être introduite par la Société contre la Partie Indemnisée qu'ensuite d'une décision finale selon laquelle la Partie Indemnisée ne se serait pas conformée aux Règles de Conduite Applicables. Ni le défaut pour la Société (y compris les directeurs, conseillers juridiques indépendants, ou les actionnaires) d'avoir déterminé avant le commencement d'une telle action en justice que l'indemnisation de la Partie Indemnisée est adéquate dans les circonstances de l'espèce parce que la Partie Indemnisée a respecté les Règles de Conduites Applicables, ni une détermination par la Société (y compris les directeurs, conseillers juridiques indépendants, ou les actionnaires) que l'Indemnisé n'a pas respecté ces Règles de Conduites Applicables, ne peuvent créer une présomption que la Partie Indemnisée n'a pas respecté les Règles de Conduite Applicables ou, en cas d'action en justice introduite par l'Indemnisé contre la Société, constituer une défense à une telle action en justice. En cas d'action introduite par la Partie Indemnisée en vue de faire respecter ses droits à l'indemnisation ou à une avance sur frais, ou d'action en recouvrement de frais en exécution des termes d'une prise en charge de frais introduite par la Société contre la Partie Indemnisée, la charge de prouver que la Partie Indemnisée n'a pas le droit à être indemnisée, ou d'obtenir ou conserver une telle avance sur frais, entre autres en application de l'article 21 des statuts, incombe à la Société.

21.5 La Société pourra, à ses frais, souscrire des polices d'assurance pour couvrir ses gérants, ses employés et la Société contre toute dépense, responsabilité ou perte, que la Société ait ou non la possibilité d'indemniser ces personnes de telles dépense, responsabilité ou perte selon la loi luxembourgeoise et ses principes généraux.

21.6 Dans l'hypothèse où une partie, phrase, paragraphe ou section de l'article 21 est invalidé, annulé ou déclaré inapplicable par une juridiction compétente, le restant de l'article 21 ne saura être touché et restera applicable entièrement dans les limites admises par le droit luxembourgeois.

E. Audit et surveillance

Art. 22. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

22.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.

22.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

22.3 Le commissaires a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

22.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

22.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 24. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

24.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

24.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et pour autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

24.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.

24.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

24.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

24.6 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 25. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

25.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds sont disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve obligatoire en vertu de la Loi ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

25.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 26. Liquidation.

26.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

26.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 27. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les quatorze mille (14.000) parts sociales émises ont été souscrites de la manière suivante:

- Quatorze mille (14.000) parts sociales ont été souscrites par Eastman Chemical Company, susmentionnée, pour un prix de quatorze mille dollars américains (USD 14.000)

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de quatorze mille dollars américains (USD 14.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.800.-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant de type A pour une durée indéterminée:
Wilco van Rooijen, né à La Haye, Pays-Bas, le 17 novembre 1955, résidant à Fascinatio boulevard, 602-614, 2909 VA, Capelle aan den IJssel, Pays-Bas.
3. La personne suivante est nommée gérant de type B pour une durée indéterminée:
Xavier de Cillia, né à Nice, France le 11 avril 1978, professionnellement résidant au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. HALEMBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 25 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37112. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195298/653.

(150218846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Trans Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 52.795.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 novembre 2015.

Résolution unique

L'assemblée générale prend acte de la démission, intervenue ce jour, de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES SA. de sa fonction de commissaire aux comptes.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer au mandat de commissaire aux comptes la société COMSERV S.à r.l., établie et ayant son siège social 54, Boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195.591, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015194646/18.

(150217687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Miami Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Delphi Engineering Sales G.m.b.H.).

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 166.381.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zwanzigsten Tag des Monats November.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1.- Herr Patrick POX, geboren am 10. Juni 1975 in Myslowice (Polen), wohnhaft in D-52249 Eschweiler, Zechenstraße 134;

2.- Herr Michel CAMERA, geboren am 24. November 1983 in Rom (Italien), wohnhaft in D-52249 Eschweiler, Vennstraße 3A.

Welche Erschienenen den instrumentierenden Notar ersuchen, folgendes zu beurkunden:

I.- Die Erschienenen, vorbenannt, sind die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "DELPHI ENGINEERING SALES G.m.b.H.", mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 59, Gruuss-Strooss, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 166.381, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edouard Delosch, mit dem damaligen Amtssitz in Rambrouch, am 22. Dezember 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 622 vom 9. März 2012 (die "Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft wurde seit der Gründung noch nicht abgeändert.

II. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche den vorgenannten Gesellschaftern zugeteilt worden sind.

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

Übertragung der Gesellschaftsanteile

III. Gemäß einer ersten Anteilsübertragung unter Privatschrift vom 16. November 2015 hat die Gesellschaft „FIDU-NORD“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 91.906, sechsundsiebzig (76) der einhundert (100) ihr gehörenden Anteile der Gesellschaft "DELPHI ENGINEERING SALES G.m.b.H.", mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 59, Gruuss-Strooss, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 166.381, an Herrn Patrick POX, vorgeannt, abgetreten.

Der Zessionar wird Eigentümer der ihm andurch abgetretenen Anteile vom heutigen Tage an und er hat Recht auf die Erträge und Gewinne, welche diese Anteile erzeugen, vom heutigen Tage angerechnet.

Der Zessionar wird in alle Rechte und Pflichten, welche mit den abgetretenen Anteilen zusammenhängen, eingesetzt.

Er erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

IV. Gemäß einer zweiten Anteilsübertragung unter Privatschrift vom 16. November 2015 hat die Gesellschaft „FIDU-NORD“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 91.906, vierundzwanzig (24) der vierundzwanzig (24) ihr gehörenden Anteile der Gesellschaft "DELPHI ENGINEERING SALES G.m.b.H.", mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 59, Gruuss-Strooss, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 166.381, an Herrn Michel CAMERA, vorgeannt, abgetreten.

Der Zessionar wird Eigentümer der ihm andurch abgetretenen Anteile vom heutigen Tage an und er hat Recht auf die Erträge und Gewinne, welche diese Anteile erzeugen, vom heutigen Tage angerechnet.

Der Zessionar wird in alle Rechte und Pflichten, welche mit den abgetretenen Anteilen zusammenhängen, eingesetzt.

Er erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

V. Herr Patrick POX, handelnd in seinen Eigenschaften als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft "DELPHI ENGINEERING SALES G.m.b.H.", erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustimmung.

Aufgrund dieser vorangegangenen Anteilübertragungen, sind die Anteile der Gesellschaft somit wie folgt aufgeteilt:

- Herr Patrick POX, vorgeannt, sechsundsiebzig Anteile	76 Anteile
- Herr Michel CAMERA, vorgeannt, vierundzwanzig Anteile	24 Anteile
Total: einhundert Anteile	100 Anteile

Ausserordentliche Generalversammlung

VI. Die Gesellschafter erklären vollständig über die Beschlüsse unterrichtet zu sein, die auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung

1. Änderung der Gesellschaftsbezeichnung von „DELPHI ENGINEERING SALES G.m.b.H.“ in „Miami Lux S.à r.l.“ und Abänderung des Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft;

2. Erweiterung des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft, welcher Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut erhalten soll:

„ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist:

- jegliche kommerziellen Beratungs- und Vermittlungsdienstleistungen an Unternehmen im Zusammenhang mit dem Verkauf und Vertrieb von Produkten und Dienstleistungen, temporäre Verstärkung von Außendienstleistungen anderer Unternehmen für den Vertrieb ihrer Produkte und Dienstleistungen und Vertrieb von Produkten und Dienstleistungen anderer Unternehmen auf Testmärkten;

- Der Ankauf, der Verkauf, die Vermarktung und der Vertrieb von Produkten aller Art;

- Der Ankauf, der Verkauf, die Vermietung, die Nutzung, die Verwaltung und Verwertung von eigenen Immobilien;

- Die Beteiligung, jedweder Art, an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen sowie deren Geltendmachung. Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Verwaltung, Geschäftsführung, Entwicklung und Kontrolle von Unternehmen beteiligen und diese unterstützen. Sie kann Zweigniederlassungen im In- und Ausland errichten. Die Gesellschaft kann auch Patente, Warenzeichen, Lizenzen und Rechte erwerben, veräußern und verwerten. Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, sie kann Anleihen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vornehmen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft fördern könnten.“;

3. Verlegung des Gesellschaftssitzes von der aktuellen Adresse in L-9991 Weiswampach, 59, Gruuss-Strooss nach L-9753 Heinerscheid, Hauptstrooss 1, und Abänderung des Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft;

4. Abberufung von Herrn Erwin SCHRÖDER als alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft;

5. Ernennung von Herrn Patrick POX als neuen alleinigen Geschäftsführer;

6. Sonstiges.

VI. Alsdann ersuchten die Gesellschafter den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse, zu beurkunden, wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Gesellschaftsbezeichnung von „DELPHI ENGINEERING SALES G.m.b.H.“ in „Miami Lux S.à r.l.“ abzuändern und dementsprechend Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu geben:

„Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „Miami Lux S.à r.l.“.“

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftszweck zu erweitern und dementsprechend Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft wie folgend abzuändern:

„ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist:

- jegliche kommerziellen Beratungs- und Vermittlungsdienstleistungen an Unternehmen im Zusammenhang mit dem Verkauf und Vertrieb von Produkten und Dienstleistungen, temporäre Verstärkung von Außendienstleistungen anderer Unternehmen für den Vertrieb ihrer Produkte und Dienstleistungen und Vertrieb von Produkten und Dienstleistungen anderer Unternehmen auf Testmärkten;

- Der Ankauf, der Verkauf, die Vermarktung und der Vertrieb von Produkten aller Art;

- Der Ankauf, der Verkauf, die Vermietung, die Nutzung, die Verwaltung und Verwertung von eigenen Immobilien;

- Die Beteiligung, jedweder Art, an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen sowie deren Geltendmachung. Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Verwaltung, Geschäftsführung, Entwicklung und Kontrolle von Unternehmen beteiligen und diese unterstützen. Sie kann Zweigniederlassungen im In- und Ausland errichten. Die Gesellschaft kann auch Patente, Warenzeichen, Lizenzen und Rechte erwerben, veräußern und verwerten. Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, sie kann Anleihen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vornehmen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft fördern könnten.“

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftssitz von L-9991 Weiswampach, 59, Gruuss-Strooss nach L-9753 Heinerscheid, Hauptstrooss 1 zu verlegen.

Gemäß dem vorerwähnten Beschluss wird der erste Absatz von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abgeändert:

„ **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Clervaux und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden andern Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.“

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen Herrn Erwin SCHRÖDER, expertcomptable, geboren am 11. Oktober 1964 in Manderfeld (Belgien), mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, in seiner Eigenschaft als alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft abzurufen, und ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen Herrn Patrick POX, geboren am 10. Juni 1975 in Myslowice (Polen), wohnhaft in D-52249 Eschweiler, Zechenstraße 134, für eine unbestimmte Dauer als neuen alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen.

Derselbe wird die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten.

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Diekirch, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. POX, M. CAMERA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 20 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19780. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 02. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015195280/140.

(150218529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Saim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.378.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes pour une nouvelle période d'un an.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

SAIM S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2015194584/15.

(150217529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Aquilar Consulting GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 201.851.

ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Eröffnung einer Betriebsstätte: AQUILAR CONSULTING GmbH mit Sitz in L-6637 WASSERBILLIG 44, Esplanade de la Moselle

Gegenstand: Beratung, Begleitung von Unternehmen aus Handwerk, Handel und Industrie bei der Produktentwicklung sowie beim Aufbau unterschiedlicher Vertriebsformen im Bereich Fliesen, Sanitär und Einrichtungsgegenständen aller Art; der An- bzw. Verkauf und die Entwicklung sowie der Betrieb von hochwertigen Wohn- und Gewerbeimmobilien inkl. Sämtlicher Dienstleistungen. Genehmigungspflichtige Tätigkeiten werden nicht ausgeübt.

Gründung der Betriebsstätte: 12/8/2015

Handelsregister der Muttergesellschaft: HRB 152826 B Charlottenburg

Namen der Muttergesellschaft: AQUILAR CONSULTING GmbH Gesellschaft mit beschränkter Haftung

Geschäftsführer der Muttergesellschaft: Herr Markus FRIEDRICH mit Berufsanschrift in L-6637 WASSERBILLIG 44, Esplanade de la Moselle

Geschäftsführer der Betriebsstätte: Herr Markus FRIEDRICH mit Berufsanschrift in L-6637 WASSERBILLIG 44, Esplanade de la Moselle.

Bezeichnungsberechtigung der Muttergesellschaft: alleinige Unterschrift Herrn Markus FRIEDRICH mit Berufsanschrift in L-6637 WASSERBILLIG 44, Esplanade de la Moselle

Bezeichnungsberechtigung der Betriebsstätte alleinige Unterschrift Herrn Markus FRIEDRICH mit Berufsanschrift in L-6637 WASSERBILLIG 44, Esplanade de la Moselle

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015194720/26.

(150217909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Simulation Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 11A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 79.316.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,

le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Guy Hoffmann, docteur-ingénieur, demeurant à L-5240 Sandweiler, 15A, rue Principale.

Lequel comparant est ici représenté par Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 novembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée Simulation Technologies S.à r.l., avec siège social à L-5240 Sandweiler, 11A, rue Principale, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 79316.

II.- Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 481 du 27 juin 2001.

III.- Que la société a un capital social de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (€ 125,-) chacune.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société Simulation Technologies S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

VI.- Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, en sa qualité de seul associé de la société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour. Il déclare que des provisions ont été faites pour couvrir les dettes de la société et les frais de dissolution.

Deuxième résolution

L'associé unique s'engage à reprendre personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans au domicile du comparant.

Quatrième résolution

L'associé unique donne décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Constataion

Suite aux résolutions qui précèdent l'associé unique constate que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et requiert la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 27 novembre 2015. Relation: GAC/2015/10374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1^{er} décembre 2015.

Référence de publication: 2015194602/51.

(150218023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.